

Programme eConstruction

Nous vous informons qu'à partir du 12 mai 2025, le programme eConstruction sera opérationnel sur la commune d'Hérémeence. **Les demandes d'autorisation de construire devront, dès cette date, se faire sous forme digitalisée et remplaceront les documents sous forme papier.**

Grâce à un accès personnalisé et sécurisé, le programme cantonal « eConstruction » permet aux citoyens et aux professionnels de la construction de déposer leurs demandes d'autorisation de construire en ligne et de suivre en temps réel l'avancement de leur projet. Les communes et les services cantonaux concernés trouvent quant à eux toutes les informations regroupées au même endroit et gagnent en efficacité.

eConstruction est un élément clé de la stratégie informatique cantonale. L'Etat du Valais est toutefois conscient que ce nouvel outil va fortement changer les habitudes. C'est pourquoi des tutoriels et des supports en ligne ont été développés. Vous pouvez retrouver la totalité des liens utiles ci-dessous :

<https://www.vs.ch/web/sajmte/portail-utilisateurs>



Le service technique communal se tient également à votre disposition pour tout complément d'information.

ADMINISTRATION COMMUNALE
D'HEREMENCE